

MULTI UNITS LUXEMBOURG

*Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B115.129
(la « SICAV »)*

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

**« AMUNDI MSCI FUTURE MOBILITY ESG SCREENED,
AMUNDI MSCI DIGITAL ECONOMY ESG SCREENED,
AMUNDI MSCI DISRUPTIVE TECHNOLOGY ESG SCREENED,
AMUNDI MSCI MILLENNIALS ESG SCREENED,
AMUNDI S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL »
(les « Compartiments »)**

Luxembourg, le 14 octobre 2024

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS DOMICILIÉS EN BELGIQUE

Cher/Chère Actionnaire,

Amundi Luxembourg S.A., en tant que société de gestion de la SICAV (la « Société de gestion ») a décidé de procéder à la désinscription des Compartiments de la SICAV et que ceux-ci ne pourront donc plus être distribués publiquement en Belgique. La décision de désinscription a été prise après un examen approfondi, notamment en raison de la faible demande des investisseurs belges pour ces Compartiments.

La désinscription des Compartiments prendra effet 30 jours civils après la date d'envoi de l'avis, soit le 14 novembre 2024.

La date du présent avis constitue le début de la période au cours de laquelle les actionnaires des Compartiments ont la possibilité de racheter leurs actions conformément aux conditions établies dans le prospectus de la SICAV (le « Prospectus »).

À compter de la Date de prise d'effet de la désinscription, il sera mis fin à toute publicité ou offre au public en Belgique pour les Compartiments.

La dernière version du Prospectus de la SICAV et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles, sans frais, sur simple demande à son siège social et au siège de son Agent de facilité en Belgique : CACEIS Bank, succursale de Belgique, Avenue du Port 86C, boîte 320, B-1000 Bruxelles (l'« Agent de facilité »).

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'Agent de facilité en Belgique.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration